



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 30 juin 2026

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Serge LHOTELLIER

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 21

M. LHOTELLIER	M. GHARBI	Mme PANAGOS	Mme SIDI DRIS
Mme AUDIBERT	M. GILLET	Mme PRALON	Mme TEIXEIRA DE SOUSA
Mme BERNARDINI	Mme KADDOUR	M. RICHARD	M. TIDONA
M. DE GEA	Mme LEVY	Mme RIVES	
M. GABRIELE	M. MARKOVIC	M. SALI	
M. GARCIN	M. MENDY	Mme SEILER	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 3

Mme MACARIO	à	M. LHOTELLIER	M. DOYER	à	M. RICHARD
M. MANACORDA	à	M. TIDONA			

Absents/excusés : 3

M. BEN MIHOUB	M. KHALFAOUI	M. SMAILI
---------------	--------------	-----------

Nombre de votants (présents + représentés) : 24

DELIBERATION 26-47 TOUR DU GERE Attribution Bureau 9903 à usage professionnel VISAS CCH Art. R421-16	N° 26-47 – TOUR DU GERE – ATTRIBUTION BUREAU 9903 A USAGE PROFESSIONNEL Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant :
---	---

Toulon Habitat Méditerranée dispose de locaux vacants à destination de bureaux, au rez-de-chaussée et au premier étage de la Tour du Gère.

A l'issue d'une visite Madame Nathalie SCOTTO-JEROME et Madame Manuella CHEDOTAL, infirmières diplômées, ont déposé une candidature afin de louer conjointement le bureau numéro 3, au rez-de-chaussée, d'une surface de 13,70 m² pour une activité de « cabinet infirmier ».

Ce local, dans le cadre de cette activité professionnelle, serait proposé à la location à un loyer mensuel hors charges de 205,50 €. Un dépôt de garantie d'un mois de loyer hors charges serait sollicité.

Pour mémoire, sur l'ensemble des bureaux de la Tour du Gère, les charges locatives et notamment les consommations d'eau et d'électricité sont calculées forfaitairement en fonction de la surface privative occupée par chaque locataire, additionnée à la surface des parties collectives (couloirs, hall d'entrée, sanitaires... etc) divisée par le nombre de locataires.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer un bail professionnel avec Madame Nathalie SCOTTO-JEROME et Madame Manuella CHEDOTAL pour une activité de cabinet infirmier.

Ces conclusions sont mises aux voix :

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la construction et de l'habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

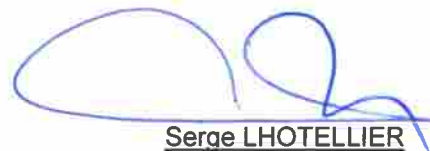
Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	24	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à signer un bail professionnel avec Madame Nathalie SCOTTO-JEROME et Madame Manuella CHEDOTAL pour une activité de cabinet infirmier dans le cadre de la location du bureau n°9903 sis la Tour du Gère à LA SEYNE SUR MER .

Le Président du Conseil d'Administration,



Serge LHOTELLIER